

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Domaine skiable de Méribel - Aménagement du secteur Rond Point des Pistes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MERIBEL ALPINA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Baptiste DECOSNE

RCS / SIRET

0 7 5 5 2 0 0 6 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43° b)	Surface de pistes de ski aménagée dans le cadre du projet = ?? m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement en 2 phases du secteur du domaine skiable de Méribel dit du Rond Point des Pistes avec :

Phase 1 (2022)

- Démontage de 2 téléskis (TK des Côtes et TK Rond-Point) et d'1 tapis neige (tapis des Loupiots)
- Construction de 2 nouveaux tapis neige
- Aménagement de 2 secteurs de pistes débutants (n° 1 et 2), d'un espace « Ecole de ski » dédié et d'un espace « Glisses »

Phase 2 (2024)

- Démontage d'1 télésiège (TSD6 Adret)
- Démolition d'un bâtiment existant
- Aménagement d'1 secteur de pistes débutant (n°3)
- Agrandissement de l'espace « Ecole de ski »

4.2 Objectifs du projet

Réaménager le secteur du Rond Point des Pistes dans l'objectif de créer un espace sécurisé dédié à la pratique du ski débutant indépendant des autres flux skieurs présents sur la zone qui relève d'un axe majeur de fonctionnement du domaine skiable de Méribel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 1 (2022)

- 1) Démontage de remontées mécaniques existantes (2 téléskis et 1 tapis neige)
- 2) Terrassement et aménagement des secteurs de pistes débutants 1 et 2
- 3) Installation de 2 nouveaux tapis neige
- 4) Terrassement de l'espace Ecole de ski

Démarrage des travaux juin 2022. Fin des travaux Octobre 2022.

Phase 2 (2024)

- 1) Terrassement du secteur de piste débutant 3
- 2) Démontage du télésiège TSD6 Adret
- 3) Démolition d'un bâtiment d'accueil attenant à l'espace Ecole de ski
- 4) Terrassement et agrandissement de l'espace Ecole de ski

Démarrage des travaux le 15 août 2024. Fin des travaux Octobre 2024.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aménagement utilisé pour la pratique du ski alpin en hiver afin de créer un espace d'apprentissage indépendante des pistes de ski avoisinantes (pistes de la Forêt, piste du Rond Point).

Cet espace d'apprentissage est divisé en deux zones : une première accessible tout publique et une seconde dédiée et réservée aux activités d'une école de ski locale,

Secteur fréquenté l'hiver par :

- les engins de damage en dehors des heures d'ouverture du domaine skiable de Méribel (dameuses en activité en fin de journée et la nuit) ;
- les véhicules (scooters des neiges) utilisés par les pisteurs secouristes et/ou le personnel de maintenance de Méribel Alpina, société exploitant du domaine skiable de Méribel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (PA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de terrassement	27 790 m ² (dont 18 740 m ² en phase 1 et 9 050 m ² en phase 2)
Déblais	25 000 m ³
Remblais	15 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Allues (73550)

Références cadastrales :

- Section OJ n° 32, 36, 37, 44, 50, 53, 55, 56, 80, 82, 83, 84, 600, 609, 619, 622, 670, 741, 800, 801, 811, 839, 947, 949, 951, 952, 980, 981, 1234, 1236, 1238, 1257, 1309, 1496

- Section AD n° 487

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 34' 32" 87 Lat. 45° 23' 41" 78

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 34' 16" 77 Lat. 45° 23' 48" 11

Point d'arrivée :

Long. 06° 35' 35" 21 Lat. 45° 23' 20" 29

Communes traversées :

Les Allues (73550)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'étude située à plus d'1 km des périmètres ZNIEFF type I « Bois du Fontany et du Dos des Branches » (73000061) et « Dos de Crest-Voland, Montagne de Cherferie » (73000067) . Cf. Note environnementale KARUM en annexes
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Allues est située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs terrassés inscrits au projet sont compris dans le périmètre de protection du Chalet de Charlotte Perriand, monument historique classé depuis le 16/03/2016. Cf. Note environnementale KARUM en annexes
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de terrassement inscrites au projet sont situées à environ 170 m à l'amont du site n° 73PNV0027 inscrit à l'inventaire départemental des zones humides de la Savoie. La gare de départ du télésiège TSD6 Adret est située à environ 65 m au sud du site n° 73PNV0027, en dehors de son bassin versant. Cf. Note environnementale KARUM en annexes

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn de la commune des Allues. PPRn des Allues approuvé le 27/03/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'étude de l'opération située à : - 2,8 km au Nord-Ouest des sites "Massif de la Vanoise (ZSC - FR8201783)" et "La Vanoise (ZPS - FR8210032)" Cf. Note environnementale KARUM en annexes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume de matériaux excédentaires générés par les travaux estimé entre 5 000 et 10 000 m ³ en l'état actuel de développement du projet (en première estimation). Cf. Note environnementale KARUM en annexes
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Note environnementale KARUM en annexes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note environnementale KARUM en annexes

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise des travaux limitée à des surfaces de pistes de ski terrassées déjà existantes, pour partie colonisée par une végétation caractéristique de zones humides. Cf. Note environnementale KARUM en annexes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléas identifiés : avalanches, glissements de terrain, ruissellement/ravinement Cf. Note environnementale KARUM en annexes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier généré par les rotations de camions en charge de l'approvisionnement du chantier en engins de chantier et matériaux (béton, remblais) et de l'évacuation du volume de matériaux excédentaires générés par les travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié aux engins de chantier qui seront utilisés en phase Travaux. Nuisance sonore en phase Exploitation limitée aux passages skieurs la journée et à la circulation ponctuelle de dameuses la nuit en période d'exploitation hivernale du domaine skiable.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : déchets générés par le chantier.</p> <p>Cf. Note environnementale KARUM en annexes</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Note environnementale KARUM en annexes
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activités humaines relevées sur la zone d'étude du projet susceptibles d'être impactées directement ou indirectement par les travaux : Véloroute du Col de la Loze, Club d'activités sportives pour enfants, pastoralisme. Cf. Note environnementale KARUM en annexes

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. analyse des effets cumulés développée dans Cf. Note environnementale KARUM en annexes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction d'incidences sur l'environnement, mais aussi de compensation (zones humides) qui seront mises en oeuvre dans le cadre de la réalisation du projet sont détaillées dans la Note environnementale KARUM en annexes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consistera à aménager un secteur du domaine skiable à la fois déjà terrassé par le passé et très anthropisé par sa proximité avec les zones habitées de la station de Méribel.
Des mesures seront mises en oeuvre pour réduire à un niveau non significatif la plupart des incidences attendues du projet sur l'environnement. Une mesure de compensation devrait permettre de créer une surface de zones humides au moins deux fois supérieures à celle qui sera impactée par le projet et avec pour objectif d'une plus-value écologique.

Dans ce contexte, la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas ici requise.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes sont localisées aux pages suivantes de la note jointe au présent formulaire : Annexe 1 : page 4 Annexe 2 : page 6 Annexe 3 : page 7 Annexe 4 : page 10 Annexe 5 : projet non concerné Annexe 6 : page 15 Des annexes supplémentaires sont disponibles : Annexe 7 - Analyse des incidences attendues notables du projet et description des mesures ERC requises pour y pallier : page 16 Annexe 8 - Variantes du projet envisagées : page 61 Annexe 9 - Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus : page 65

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Méribel Les Allues

le,

20/10/2021

Signature

B. DECOSNE
MERIBEL ALPINA SAS
350 Route de Mottaret
73530 MERIBEL
Tél: 33 (0)4 79 08 65 32

